

Si quelqu'un demande pourquoi le Seigneur après avoir préparé de si longue main son ouvrage, après l'avoir conduit à la perfection, l'a brisé tout-à-coup avant même de le montrer au monde et de s'en servir, je lui rappellerai la parole du Seigneur Jésus. *Si le grain de froment ne tombe en terre et n'y meurt, il demeure seul ; au contraire, s'il meurt dans la terre, il rapportera beaucoup de fruit.* (Joan. 12, 21). Le divin semeur après s'être préparé un grain de premier choix, l'a jeté en terre ; maintenant sur la parole du Maître, nous attendons avec confiance que, même ici-bas, cette semence choisie rapporte au centuple.

FIN.



UNE DECLARATION DU SOUVERAIN PONTIFE AU SUJET DU CORDON DE LA MILICE ANGELIQUE

Le R^{me} Père Procureur-Général de notre Ordre a présenté au Souverain Pontife une supplique, à l'effet d'obtenir que ceux qui ont été reçus dans la *Milice Angélique* et ont fait bénir une première fois le cordon de saint Thomas d'Aquin, ne soient plus tenus, à l'avenir, de faire bénir les autres cordons que soit par usure, soit pour un motif quelconque, ils auraient à porter dans la suite.

Dans l'audience du 6 juin 1912, Sa Sainteté Pie X a bien voulu accorder la faveur sollicitée. La déclaration est signée du Cardinal Rampolla, Assesseur du Saint Office.

Ainsi donc, à l'avenir, pour gagner les indulgences de la *Milice Angélique*, il suffira de se faire inscrire dans la confrérie, et de recevoir, une première fois, un cordon béni. Il n'est plus nécessaire ensuite de faire bénir les différents cordons que l'on aurait à porter.



La foi catholique est le sang de mes veines et si elle ne battait en moi, je ne me concevrais point existant.

(Emile Baumann)